

FORMATION

Médiateur Social Urbain

Outils et méthodes pour une intervention sociale de proximité

Formation accessible en :

☑ Formation Initiale ☑ Formation en alternance ☑ Formation continue

Cette formation permet aux professionnels de la médiation sociale et plus largement aux intervenants sociaux exerçant dans les territoires urbains et les quartiers prioritaires de la politique de la ville de développer des compétences nécessaires pour agir auprès d'une diversité d'acteurs.

LE CONTEXTE

Dans les années 1990, les élus locaux se sont saisis des dispositifs d'aide à l'emploi et de la politique de la ville pour créer des postes d'agents ou de «médiateurs de quartier » parfois appelés Agents Locaux de Médiation Sociale (ALMS) dans les municipalités.

Ces premières initiatives se sont ensuite développées, notamment dans le cadre du programme Nouveaux Services - Emplois Jeunes initié en 1997 et le programme Adultes relais démarré en 2000. Ces fonctions nouvelles se situent entre deux types de préoccupations : d'un côté, la sécurisation des espaces publics dans un objectif de tranquillité publique, et d'un autre côté, l'amélioration des relations entre les habitants des quartiers populaires et les services publics.

Dans ce contexte, le développement des médiateurs sociaux urbains souvent employés pour leur «capital d'autochtonie » coïncide avec la volonté des pouvoirs publics de réguler les rapports sociaux et de lutter contre le sentiment d'insécurité dans les territoires urbains défavorisés et, plus largement, dans l'espace public pour prévenir ou traiter des conflits de la vie quotidienne.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Depuis plusieurs décennies, malgré les efforts de certains employeurs pour préciser les missions des médiateurs sociaux urbains par la création de fiches de poste et le développement de formations continues spécifiques ou la formulation par le Ministère de la Ville d'un certain nombre de recommandations en vue de la reconnaissance de ce métier, le travail des médiateurs sociaux urbains continue de manquer de visibilité et de reconnaissance.

Néanmoins, en 2024, une étape est franchie vers la reconnaissance du métier de médiateur social. Une loi est en effet adoptée pour reconnaître officiellement le métier de médiateur social et garantir sa formation en l'intégrant au livre IV du code de l'action sociale et des familles. La médiation sociale est dès lors définie comme « un processus de création et de réparation du lien social, ainsi que de règlement des situations conflictuelles de la vie quotidienne », participant à « la régulation des tensions » ainsi qu'à « la prévention des comportements incivils, notamment dans les espaces publics ou collectifs », « à améliorer une relation, à prévenir ou régler un conflit » impliquant des personnes physiques entre elles ou avec des personnes morales, mais aussi à « faciliter l'accès aux droits et aux services publics » en s'appuyant sur la mobilisation d'acteurs de proximité.

S'inscrivant dans la perspective d'une plus grande reconnaissance et professionnalisation, le métier de « médiateur urbain » vise à permettre à des intervenants sociaux de développer des compétences spécifiques.

LOCALISATIONS



RECRUTEMENT

NIVEAU

- Professionnels de l'intervention sociale qualifiés ou non souhaitant acquérir des compétences spécifiques en matière de médiation sociale urbaine
- Professionnels de la médiation sociale ne disposant pas d'un diplôme du travail social. Ceux-ci pourront bénéficier d'un allégement de formation préparant le Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
- Professionnels de la médiation sociale ne disposant pas d'un diplôme de l'animation. Ceux-ci pourront bénéficier d'un allégement de formation préparant le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.



NOTRE PROPOSITION DE FORMATION

MOYENS ET MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Pédagogie participative et active, basée sur le travail en groupe, sous-groupe et en individuel issue de l'éducation populaire (entrainement mental),
- Apports théoriques et méthodologiques,
- Analyse des situations de travail apportées par les participants.

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE ET LIEU DE LA FORMATION

- Dispositif pédagogique multi modal alternant présentiel et distanciel synchrone et asynchrone. Mobilisation d'outils pédagogiques digitalisés.
- Les sessions sont organisées parallèlement sur plusieurs sites : Rouen, Marseille, Toulouse en Interétablissements mais aussi en intra à la demande d'un ou plusieurs employeurs pour un groupe de professionnels spécifique ou destiné à l'ensemble des salariés de l'établissement.
- Groupe de 30 stagiaires maximum.

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1 - Adopter une démarche de préservation de la tranquillité publique et de gestion des conflits dans les espaces publics ou collectifs

26 janv. 2027 | 09 mars 2027 | 13 avril 2027 | 11 mai 2027

- Exercer une présence sociale de proximité dans les espaces publics ou collectifs « dans » et « hors les murs » (maraudes, « aller vers », sorties d'école, manifestations)
- Apaiser des conflits et prévenir leur résurgence : mobiliser des techniques de communication non-violente et de désescalade des tensions
- Mener une démarche de médiation sociale adaptée en fonction de la nature des conflits - se situer en tant que tiers entre des parties prenantes en situation de différends (incivilités de rue, conflits de voisinage, différends familiaux, etc.)

MODULE 2 - Prévenir les dysfonctionnements éducatifs pour soutenir la parentalité
27 janv. 2027 | 10 mars 2027 | 14 avril 2027 | 12 mai 2027

- Prévenir les risques de violences, de maltraitance (parents-enfants, entre jeunes, etc.) et de décrochage scolaire (harcèlement, absentéisme, etc.)
- Se situer comme intermédiaire facilitant le dialogue et la coopération entre les familles (enfants, adolescents, parents) et les institutions scolaires (école, collège, lycée)
- Se situer comme partenaire des acteurs socioéducatifs de proximité (prévention spécialisée, programme de réussite éducative, association proposant du soutien scolaire, etc.)

MODULE 3 - Accompagner les projets de la vie locale et la citoyenneté
28 janv. 2027 | 11 mars 2027 | 15 avril 2027 | 13 mai 2027

- Faciliter la communication entre élus locaux, institutions et habitants et la participation citoyenne
- Animer des réunions d'information sur des questions liées à la vie quotidienne (santé, école, santé, loisirs, etc.)
- Coopérer à la mise en œuvre et à la participation des habitants dans des projets de développement de la vie sociale locale (animation locale, démarche de diagnostic social urbain, etc.)

15 juin: Présentation collective des travaux (validation à l'issue)

L'ÉVALUATION AU COEUR DE LA FORMATION

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Pour évaluer leur degré de découverte et de compréhension des questions liées à la médiation sociale urbaine, les participants à la formation Médiation Sociale Urbaine (MSU) constituent un « récit de voyage » : durant tout leur parcours de formation, les participants construisent un « carnet de route » pour noter leurs observations, leurs choix de lecture et l'évolution de leur questionnement. Ce carnet est également un outil utile pour mutualiser et valoriser les acquis de la formation lors des bilans du « voyage de formation » et de l'évaluation finale.
- La formation sera validée par une attestation de réussite pluri-institutionnelle ;
- Cette attestation permet un allègement minimum de 84 heures dans la formation Moniteur Éducateur préparée à l'IDS Normandie, l'IRTS PACA Corse ou l'IFRASS.



COMPÉTENCES

- Accomplir des actions de médiation urbaine

La formation permet aux professionnels de la médiation sociale et plus largement aux intervenants sociaux exerçant dans les territoires urbains et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de développer des compétences nécessaires pour agir auprès d'une diversité d'acteurs (habitants, jeunes, adultes, personnes âgées, acteurs de l'éducation nationale, intervenants associatifs, services des collectivités territoriales, professionnels de l'action sociale, éducative, de la justice, élus locaux, etc.) dans l'objectif de :

1. contribuer à la prévention et la gestion des conflits dans les espaces publics ou collectifs afin d'assurer la tranquillité publique,
2. de participer au dialogue social de proximité en favorisant l'orientation sociale et l'accompagnement des projets de la vie locale,
3. de prévenir les dysfonctionnements éducatifs, pour soutenir la parentalité et l'éducation civique,
4. d'améliorer les relations entre institutions et habitants en favorisant l'écoute, le dialogue et la communication.

INTERVENANTS

Équipe pédagogique dédiée constituée de formateurs, de sociologues expérimentés et de professionnels experts du champ de la médiation et l'intervention sociale de rue.

ACCESSIBILITÉ

- Site de formation accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Aménagements de formation étudiés pour des personnes en situation de handicap avec le soutien d'un référent handicap.

PUBLIC CIBLE

Médiateurs sociaux et intervenants sociaux

INFOS PRATIQUES

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET INSCRIPTION ADMINISTRATIVE :
Laura DELCOURT
Attachée de recherche et Responsable de formation
02 32 83 25 27
laura.delcourt@idsnormandie.fr

SECRÉTARIAT :
Laétitia MOUTILLON
06 58 97 00 70
laetitia.moutillon@idsnormandie.fr

CONSEIL SCIENTIFIQUE :
Manuel BOUCHER
Professeur des Universités
manuel.boucher@univ-perp.fr

MODALITÉS

Durée:
12 jours de 7h/jour

Lieux :
IDS Normandie
Allée de Flore
76380 Canteleu - Rouen

IFRASS de Toulouse
2bis Emile Peletier
31100 Toulouse

IRTS de Marseille
20 boulevard des Salyens
13008 Marseille

Horaires :
Matin : 9h00 à 12h30
Après-midi : 13h30 à 17h00

COÛT DE LA FORMATION

1260 € les trois modules de formation

ET APRÈS

Poursuite d'étude
Possibilité de poursuivre en Diplôme d'Etat Moniteur Educateur et en Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

Insertion professionnelle, etc.
Cette formation expérimentale vise à renforcer les compétences professionnelles et savoir faire des médiateurs des champs social, éducatif et de l'animation ainsi que leur savoir être.